

Nom commercial

Numéro de la matiere: 336070 Version: 2 / CH Date de révision: 22.03.2021

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 22.03.21

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

N° d'article 33607000

Numéro d'enregistrement

No. CE: 215-185-5 No. CAS 1310-73-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

additif pour aliments, additif, Production de produits pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse/fabricant

Hänseler AG Industriestrasse 35 9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58 Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland: 145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008) Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

> Skin Corr. 1B H314 Eye Dam. 1 H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence ***



Nom commercial

Numéro de la matiere: 336070 Version: 2 / CH Date de révision: 22.03.2021

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 22.03.21

P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusiers minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient hydroxyde de sodium soude caustique

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Poids moléculaire

Valeur 40.00 g/mol

Composants dangereux

hydroxyde de sodium soude caustique

No. CAS 1310-73-2 No. EINECS 215-185-5

Numéro 01-2119457892-27-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 3 < 5 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1A H314

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 >= 0.5 < 2 % Skin Corr. 1A H314 >= 5 Skin Corr. 1B H314 >= 2 < 5 Skin Irrit. 2 H315 >= 0.5 < 2 %

Autres ingrédients ***

Eau

No. CAS 7732-18-5 No. EINECS 231-791-2

Concentration >= 95 %
Le renvoi: [4]

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un



Nom commercial

Numéro de la matiere: 336070 Version: 2 / CH Date de révision: 22.03.2021

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 22.03.21

médecin.

En cas d'ingestion

Faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire tentative de neutralisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Brûlure par acide, Irritation de muqueuse

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

Avis aux médecins / Risques

Risque d'oedème pulmonaire

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible. Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Autres données

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Humidifier, ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination. Nettoyer.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter le développement des poussières/ brumes/ vapeurs.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter la formation de poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités



Nom commercial

Numéro de la matiere: 336070 Version: 2 / CH Date de révision: 22.03.2021

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 22.03.21

Température de stockage recommandée

Valeur < 25

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit sec. Ne pas utiliser de récipient en aluminium. Ne pas utiliser de récipient en zinc.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 8B Matières dangereuses non combustibles

corrosives

Classe de stockage (Suisse) 8 Des matières caustiques

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

hydroxyde de sodium soude caustique

Liste SUVA Type MAK

Valeur 2 mg/m³ Valeur limite à courte terme 2 mg/m³

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; Haut, OAWKT & AugeKT; NIOSH, OSHA

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Nettoyer les mains et le visage après le travail. Protéger la peau préventive. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

Protection respiratoire - Note

nécessaire; Protection respiratoire en présence d'aérosol, filtre combiné A-P2

Protection des mains

Gants

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR Épaisseur du gant 0.4 mm Temps de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Combinaison de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat liquide

Couleur incolore, limpide

valeur pH

Valeur > 10

Point de fusion

Valeur 323 °C

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur 1390 °C

Pression 1013 hPa



Nom commercial

Numéro de la matiere: 336070 Version: 2 / CH Date de révision: 22.03.2021

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 22.03.21

Point d'éclair

Valeur °C Remarque Non applicable

Pression de vapeur

Remarque Non applicable

Densité

Valeur 2.13 g/cm³

température 20 °C

Hydrosolubilité

Valeur 1090 g/l

température 20 °C

Température d'inflammabilité

Remarque Non applicable

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux

prescriptions.

9.2. Autres informations

Autres données

Le produit est hygroscopique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Acétone, peroxydés, Acides, peroxyde d'hydrogène (H2O2). Eeau, Phénol, Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène. Réagit au contact des métaux légers en dégageant de l'hydrogène.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Réagit violemment au contact de: Métaux, Aluminium, Acides, Acétone, peroxydés, peroxyde d'hydrogène (H2O2). Eeau, Réagit au contact des métaux légers. Phénol, Zinc, Corrode le cuivre et le laiton.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

ATE > 10'000 mg/kg méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

hydroxyde de sodium soude caustique



Nom commercial

Numéro de la matiere: 336070 Version: 2 / CH Date de révision: 22.03.2021

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 22.03.21

Espèces rat

DL50 2000 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

hydroxyde de sodium soude caustique

Espèces lapin

Durée d'exposition 24 h

Remarque Corrosif

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

hydroxyde de sodium soude caustique

Espèces lapin

Durée d'exposition 24 h évaluation Fortement corrosif méthode Technique de Draize

Remarque Le contact avec les yeux peut provoquer la cécité.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)

hydroxyde de sodium soude caustique

Remarque N'est disponible

Expériences issues de la pratique

En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, te tube digestif et le tractus gastro-intestinal. Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac. L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

hydroxyde de sodium soude caustique

Espèces Gambusia affinis

CL 50 125 mg/l

Durée d'exposition 96 h

hydroxyde de sodium soude caustique

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)

CL 50 45.4 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les daphnies (Composants)

hydroxyde de sodium soude caustique

Espèces Daphnia

CE50 40.38 mg/l

Durée d'exposition 48 h

Remarque Immobilisation

hydroxyde de sodium soude caustique

Espèces Daphnia magna

CE50 76 mg/l

Durée d'exposition 24 h

Toxicité pour les bactéries (Composants)

hydroxyde de sodium soude caustique

Espèces Photobacterium phosphoreum

CE50 22 mg/l



Nom commercial

Numéro de la matiere: 336070 Version: 2 / CH Date de révision: 22.03.2021

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 22.03.21

Durée d'exposition 15 min

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité (Composants)

hydroxyde de sodium soude caustique

évaluation non dégradable

12.6. Autres effets néfastes

Cheminement et devenir dans l'environnement

Compte-tenu du coefficient de partage octanol/eau (log P O/E), accumulation dans les organismes pas possible.

Comportement dans les stations de traitement des eaux usées

Le produit est une lessive alcaline. Avant introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaus et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	1824	1824	1824
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger	8	8	1
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	51		
Les catégories de transport	3		



Nom commercial

Numéro de la matiere: 336070 Version: 2 / CH Date de révision: 22.03.2021

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 22.03.21

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination

WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Skin Corr. 1A Corrosion cutanée, Catégorie 1A

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.